

Quoi de Neuf ?

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA VILLE DE GENLIS

n° 12 - NOVEMBRE 2021

LES ACTUALITÉS DE LA MAIRIE

page 5

LE POINT SUR LA RÉGLEMENTATION

page 6

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

page 8

DOSSIER : INVESTISSEMENTS

page 10



- Le mois en images **Page 4**
- Actualités **Page 5**
- Le point sur la réglementation **Page 6-7**
- Nouvelle signalétique **Page 8**
- Animations de fin d'année **Page 9**
- Investissements **Page 10-11**
- Portrait **Page 12**
- Associations **Page 13**
- Tribunes **Page 14**



Nous cherchons, comme nous l'avons présenté dans notre programme, à rendre Genlis plus attractive. C'est une question primordiale quant à l'avenir de notre ville car après avoir perdu plus de 300 habitants au cours des dernières années, notre situation se fragilise au regard des dotations de l'Etat.

Voici donc une de nos priorités : attirer de nouveaux habitants. C'est le sens de l'ensemble de nos projets.

La révision du PLU, tout d'abord, mérite un investissement de tous car elle impactera justement le projet urbain, qui inclut notamment la requalification de plusieurs quartiers, comme le coeur de ville ou l'avenue de Sprendlingen. La mise en place du Plan pluriannuel d'investissement (voir p10-11) permet d'avoir une vision objective et raisonnée à moyen terme. L'organisation d'une saison culturelle et de manifestations a aussi un rôle à jouer pour renforcer l'image de Genlis auprès des habitants ou de nos voisins.

Nous sommes donc dans l'obligation d'inverser la tendance démographique avec une vision à 10 ans. Notre objectif est à la fois raisonné et raisonnable, car il s'accompagne de projets structurants qui n'entraînent pas, comme promis, de hausse d'impôts pour les ménages genlissiens. Il sera bien entendu nécessaire d'emprunter, comme tout ménage qui investit dans la qualité de ses conditions de vie, avec sagesse et en gardant un cap clair pour l'avenir.

Améliorer les conditions de vie des Genlissiens en leur proposant des équipements et des loisirs, c'est ce que ferait tout responsable en quête de mieux-vivre.

Martial Mathiron
Maire de Genlis



Mairie de Genlis

18, avenue Général de Gaulle
Tél. : 03 80 47 98 98
Email : info@mairie-genlis.fr
www.genlis.fr
Facebook : @Villedegenlisofficiel

Horaires d'ouverture au public :

Lundi à jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Samedi (permanence d'élus) : 9h00 - 12h00

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
3 personnes maximum dans l'espace accueil.

Directeur de la publication : Martial MATHIRON
Rédaction : Conseil Municipal / Service Communication
Crédits photos : Ville de Genlis
Conception Graphique : Service Communication
Impression : Mairie de Genlis

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Lectures de la médiathèque à l'EHPAD



Prolongation de la piste cyclable de Beire-le-Fort jusqu'à l'entrée de Genlis



Commémoration du 11 novembre



Repas des aînés le 23 octobre dernier



Soirée Halloween au cinéma Odéon



Signature d'une charte d'éco-exemplarité avec le SMICTOM



Festival Nuits Celtiques en salle Agora



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : DÈS A PRÉSENT

Elections présidentielles : jusqu'au 4 mars 2022
Elections législatives : jusqu'au 6 mai 2022

+ D'INFO :
www.genlis.fr
> « Mes démarches »



AGENDA DATES A VENIR

Fermeture de la médiathèque : à partir du 24/12, jusqu'au 3/01 inclus

Cérémonie des voeux du Conseil Municipal : mardi 11/01 à 19h30

Prochain conseil municipal : mercredi 15/12 à 18h30
Salle du conseil de la mairie

MON PROJET POUR LA VILLE

BILAN

+ de 30 propositions

4 projets préselectionnés

+ de 300 votants

VOTRE CHOIX

- 1** INSTALLATION D'ARCEAUX POUR ATTACHER LES VÉLOS ✓
- 2** CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEU DANS LE QUARTIER DE LA VAISE ✓
- 3** RENOUELEMENT ET INSTALLATION DE POUBELLES PUBLIQUES SUPPLÉMENTAIRES
- 4** RENOUELEMENT ET INSTALLATION DE BANCS PUBLICS SUPPLÉMENTAIRES

Les projets soumis au vote s'articulaient autour de 4 axes : propreté urbaine, amélioration du cadre de vie, sécurité et jeunesse

Sur l'ensemble de la commune et conformément au Code de la Route, le stationnement des véhicules motorisés n'est pas autorisé sur les trottoirs.

Pour des raisons de sécurité, les trottoirs doivent être dégagés afin de laisser un passage pour les piétons et les poussettes.



Tous les usagers se doivent de respecter le code de la route : véhicules, vélos, trotinettes, deux-roues et piétons.

PÉNALITÉS ENCOURUES

Montant de l'amende forfaitaire :

> Stationnement abusif (+ de 7 jours au même endroit) ou gênant : **35 €**

> Stationnement très gênant : **135 €**

> Stationnement dangereux : **135 € et - 3 points** de permis et risque de suspension de 3 ans maximum.

 *Votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous êtes absent ou si vous refusez de le bouger.*

Un espace suffisant est nécessaire pour la libre circulation des véhicules de service, de secours et les véhicules lourds.

Le stationnement est aussi interdit en angle de rue, au milieu de la chaussée, devant une entrée carrossable, dans le sens inverse au sens de circulation, ou encore sur les espaces verts.

En cas d'accident, les véhicules gênants peuvent être tenus pour responsables.



PARKINGS GRATUITS CENTRE VILLE

- Place des Droits de l'homme (x3)
- Château
- Cimetière
- Chatelet
- Forum
- Ecole Paul Bert
- Espace Culturel
- Gare



PARKINGS À DURÉE LIMITÉE

- Rues Bernard Laureau et Aristide Briand
- Cours des Martyrs de la Résistance
- Avenues de la Gare et Général de Gaulle
- Allée Audrey-Bertaut
- Hôtel de Ville



L'OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS, UNE CHARGE QUI INCOMBE AUX RIVERAINS

La très grande majorité des trottoirs relève du domaine public. C'est cependant le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien. Pour une copropriété, l'entretien du trottoir doit être assuré par le syndic de copropriété.

Cet entretien peut prendre différentes formes :

DÉNEIGEMENT/DÉGAGEMENT DU VERGLAS, DÉSHÉBAGE, NETTOYAGE DES FEUILLES ET DES DÉCHETS, ÉPANDAGE DU SEL OU DU SABLE POUR ÉVITER LA NEIGE ET LE VERGLAS.



La surface concernée peut varier, mais il est généralement convenu que cette obligation porte sur toute la longueur du trottoir délimitant le logement jusqu'au caniveau ou sur une largeur d'un mètre lorsqu'il n'y a pas de caniveau.

Si un accident survient sur le trottoir alors que le responsable de l'entretien n'a pas effectué le désencombrement nécessaire, la victime pourrait engager des poursuites à son encontre et son assurance habitation entrera en jeu pour l'indemniser.



SI L'ENTRETIEN D'UN TROTTOIR EST UN DEVOIR, IL NE DONNE CEPENDANT PAS LE DROIT DE L'OCCUPER ET SON OCCUPATION PEUT ENTRAÎNER UNE VERBALISATION.

Dans le cas où le stationnement y est autorisé, la place située devant le logement n'est pas réservée à la personne résidant dans le logement.



L'arrêté municipal 2012-059 porte sur l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies communales.



www.genlis.fr
Ma Ville > Documents téléchargeables

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR 3 SITES MUNICIPAUX



En place depuis mi-octobre, ce projet a été mené en transversalité par les services municipaux compétents et réalisé par la société AVS Communication. Le marché public mis en place par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a permis d'accéder à une prestation de qualité pour des tarifs attractifs.



L'Espace Culturel, le Complexe Patouillet et le secteur d'Agora et du Lac ont été sélectionnés pour ce premier projet.



Ces panneaux ou enseignes visent à localiser, identifier et informer le public sur les équipements gérés par la Ville de Genlis.



Cette opération pourra être reconduite sur d'autres lieux de passage et en fonction des besoins.

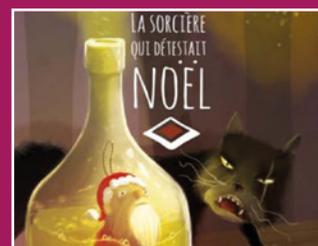


A PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE

« La Place des Droits de l'Homme s'habille pour les fêtes »

Cet espace est le vôtre ! Créez vos décorations et venez les accrocher au sapin participatif tout au long du mois. Vous pourrez également déposer dessins et lettres dans la boîte du Père Noël.

Rendez-vous le 18 décembre de 10h à 12h pour la **visite du Père Noël**, puis à 19h sur le marché de Noël (p15) pour le traditionnel **feu d'artifice de la Ville**.



mardi 07/12 à 18h
MÉDIATHÈQUE

Dès 5 ans - Gratuit
Théâtre marionnettes
Réservations :
03 80 31 39 66
(médiathèque)



samedi 11/12
20h30 - EGLISE

- Tarif : 29 € -
Concert autour des
chants de Noël
Billetterie : points de
vente habituels



jeudi 16/12 à 19h
MÉDIATHÈQUE

Gratuit, sur réservation
Rencontre + vente
dédicace : réédition &
traduction "Alice au
pays des merveilles"

IDEE CADEAU : OFFREZ UN SPECTACLE !



SHOW CLAUDE FRANÇOIS PAR YANNICK
samedi 22 janvier à 20h30 en Salle Agora - 20 €

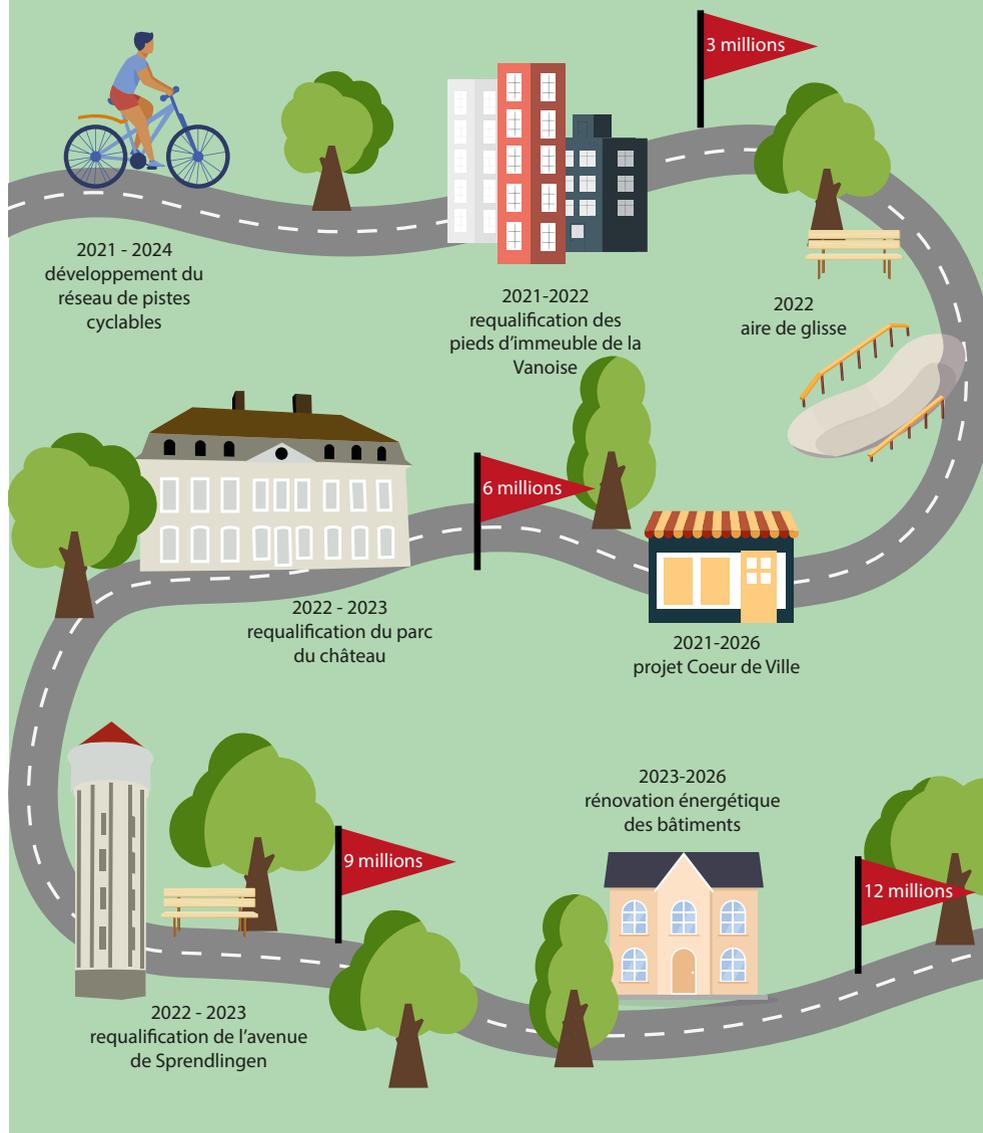


VIRGINIE HOCQ - « OU PRESQUE »
samedi 07 mai à 20h00 en Salle Agora - 36 €



Infos et billetterie
www.genlis.fr

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT VILLE DE GENLIS | 2021-2026



Fruit d'une réflexion nouvelle pour la commune, en phase avec une gestion financière saine et mené par l'ambition de professionnaliser davantage les pratiques, ce projet a été formalisé par les services municipaux pour faciliter la mise en place de programmes d'investissement ambitieux et réalistes.



APPUYÉ PAR LES ÉLUS, CE TRAVAIL A PERMIS DE PLANIFIER LA CONCRÉTISATION DES ENGAGEMENTS PORTÉS PAR LA MUNICIPALITÉ.

- 3 AXES D'INVESTISSEMENT POUR GENLIS -



**DURABLE
ET SOLIDAIRE**
5,5 millions €



**DYNAMIQUE, SÛRE
ET ATTRACTIVE**
4,4 millions €



**CULTURE, SPORT
ET JEUNESSE**
1,9 millions €



Enveloppe dédiée à la participation citoyenne : **250 000 €**

UN ENGAGEMENT : PAS DE HAUSSE DES TAXES FONCIÈRES



Frais de
fonctionnement
maîtrisés



Recours mesuré
à l'emprunt, dans
la moyenne des
communes similaires



Gestion
optimisée du
patrimoine



UNE GAZELLE À LA MÉDIATHÈQUE

Depuis mai 2021, Sandra Mathorel a rejoint l'équipe de la médiathèque après un parcours marqué par l'engagement auprès des jeunes. Dynamique et joviale, cette maman de 4 enfants a d'abord effectué des remplacements d'Éducatrice Spécialisée en Institut Médico-Educatif, avant de se former

auprès de la Médiathèque Côte d'Or. Après plusieurs expériences dans ce domaine, elle avoue d'elle-même avoir trouvé sa voie dans le métier de médiathécaire.

Mais Sandra a de nombreuses facettes... Véritable caméléon, elle est notamment investie dans l'Association Burkinabé de Bourgogne, dans laquelle elle œuvre pour développer des projets éducatifs dans la région de Fada N'Gourma. Récemment, elle s'est lancé un nouveau challenge : participer, avec son acolyte Sandrine, au Rallye Aïcha des Gazelles.

Animées par l'envie de se dépasser, par des valeurs humanistes et de solidarité, ces deux femmes atteintes de pathologies chroniques (spondylarthrite ankylosante et fibromyalgie) revendiquent la place de la femme dans le sport automobile et veulent porter un message d'espoir dans ce défi de taille - un parcours dans le désert marocain effectué en 4x4 du 18 mars au 2 avril, le tout en navigation à l'ancienne.

L'équipage "Les Gazelles des Grands Crus" est dans les starting-blocks ! Elles bénéficient du soutien de plusieurs sponsors mais sont toujours à la recherche de financements.



Rendez-vous sur Facebook et Instagram pour en savoir plus : suivez "Les Gazelles des Grands Crus" dans leurs aventures !



SAMEDI 4 DÉCEMBRE

TOUT LE WEEK-END



MARCHE ATOUR DU LAC ET/OU MARCHE DE 8/10km
Par la Gym Volontaire
Départ 10h, Lac de Genlis
Tarif : 2 € minimum



PARCOURS VELO SUR LE CANTON
Par Cyclotille
Récotte de dons, ouvert à tous
Départ 8h30, Espace Culturel



UN DON PAR BUT
Par l'ASG Football
Sur tous les matchs du weekend



OPERATION ECLAIRS
Par Le Fournil de Laëtitia et M&S Pâtisserie*
1 euros reversé / éclair
*sur commande uniquement



BRADERIE AFFICHES DE CINEMA
Par l'association Panoramic 21
De 10h à 17h
Espace Culturel



SOIREE THEATRE
« L'Hôtel du libre-échange »
Par la Compagnie Le Sablier
Tarif : 5 € minimum
20h30, Salle Odéon



TENNISTHON
Par le Tennis Club Genlis
Défis : 24h de tennis, points par équipes, vitesse au radar



DEFIS SPORTIFS
Par Bodygym
Non-stop vendredi 9h à samedi 16h
Ouvert à tous



AGENDA ASSOCIATIF

**Concert de Noël
Le Carillon**
Dimanche 19 décembre à 16h
Eglise de Genlis

**Audition publique
Ecole de musique de l'Harmonie**
Lundi 13 décembre, 19h
salle Odéon

**Opération Caddies
Ecole de Rugby**
Vendredi 24 et 31 décembre
Intermarché de Genlis
Facebook : U.S. GENLIS

**Assemblée Générale
Le Fil d'Argent**
Mardi 25 janvier, 14h
Salle Odéon

**"Pas sages à l'Hôtel",
par la troupe Arc-en-Scène**
Samedi 8 janvier à 16h
Salle Odéon
Entrée : 6€ (enfants : gratuit)
au profit de l'asso. Coup de Pouce

**"La diva du sofa",
par la troupe Genlis en Scène**
les 15 et 16 janvier
Salle Odéon
Entrée : chapeau
au profit du Souvenir Français

Répétitions Twirl-dance
Les samedis 10h à 12h
Salle Meiffret
Préparation gala du 03/04/22
Inscription à partir de 4 ans

LISTE « ENSEMBLE, GENLIS AUTREMENT »

"A l'approche des fêtes, l'équipe municipale est ravie de voir Genlis s'animer.

C'est notamment avec enthousiasme que nous avons répondu présent à l'appel des associations et commerces de la ville pour proposer un programme des actions organisées pour le Téléthon et participer à cette belle mobilisation.

Nous soutenons également le marché de Noël organisé par FestiPlaine sur notre commune pendant plus d'un mois : un véritable atout pour la vie locale ! En tant que partenaire de cet événement, la ville de Genlis est par ailleurs heureuse d'y proposer son traditionnel feu d'artifice le 18 décembre prochain.

Car les traditions sont aussi au coeur de cette période de l'année ; c'est pour cela que les élus de "Ensemble, Genlis autrement" ont tenu à conserver l'esprit familial des fêtes cher aux habitants. Plusieurs animations seront proposées en centre-ville, notamment sur la Place des Droits de l'Homme, que nous vous invitons à investir grâce au sapin participatif (voir p.9). Une manière de mettre un peu de vous dans ce centre que nous voulons redynamiser à vos côtés.

Comme c'est notre engagement depuis le départ, nous sommes déterminés à faire vivre notre ville, à faciliter le lien social et à construire avec vous des projets pour l'avenir."

Certes, celui-ci ne sera plus assuré par la municipalité, mais va prendre de l'ampleur avec un changement d'organisation assuré par FestiPlaine.

Ayant eu l'occasion de travailler avec le responsable de cette structure, nous pouvons en toute quiétude avoir espoir d'un très joli mois de décembre pour ce premier marché de Noël de la Plaine Dijonnaise. Pour que cet événement perdure, rendez-vous sur ce site (Ancien Parc Thomson).

Pour que la fête soit réussie, ne relâchons pas notre vigilance en respectant les « gestes barrières ». Bonnes fêtes de fin d'année à tous."

LISTE « ALLIANCE POUR GENLIS »

"En 2014, les élus du groupe « Alliance Pour Genlis » ont souhaité mettre en place une manifestation d'ampleur et festive à Genlis pour les fêtes de fin d'année. C'est ainsi qu'est né le premier marché de Noël.

Cette action a immédiatement rencontré un beau succès populaire avec un rayonnement bien au-delà des limites de la commune de Genlis.

Le choix de faire ce marché de manière traditionnelle en extérieur a parfois été critiqué, mais c'était pour nous l'âme d'un tel événement.

Après l'arrêt de cet événement, les habitants de Genlis et des alentours ont vu avec bonheur que cette manifestation allait renaître cette année.

NUMÉROS UTILES

URGENCES

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
Gaz : 0 800 47 33 33
Enedis : 09 72 67 50 21
Suez (urgence eau) : 0977 401 123
SOS Médecins : 03 80 59 80 80
Accueil sans-abri : 115
+ 03 80 37 71 25 (Genlis)

SOCIAL

ADEFO : 03 80 78 93 93
Centre Social Plaine Dijonnaise :
03 80 47 29 99
Assistantes sociales : 03 80 10 06 90
Restos du coeur : 03 80 65 43 85
Secours Populaire : 03 80 31 56 88
Centre communal d'action sociale :
03 80 47 98 98
CPAM : 36 46
CARSAT (retraite) : 39 60

URGENCES

Enfance maltraitée : 119
Drogue tabac alcool info service :
0 800 23 13 13
Alcooliques anonymes : 03 80 30 27 00
Sida info service : 0 800 840 000
Violences faites aux femmes : 3919
Solidarité femmes 21 : 03 80 67 17 89
SOS amitié (suicide) : 03 80 67 15 15

PERMANENCES

AMFF, Salle prieur :
3^{ème} vendredi du mois, 9h à 12h
France Alzheimer, Salle prieur :
1^{er} vendredi du mois, 14h à 16h
Permanence juridique en Mairie :
Samedi de 9h à 11h30 sur rdv
03 80 47 98 98
CIDFF21, 28 rue des Lilas :
2^{ème} lundi du mois, 9h à 12h
ADMR, 4bis rue de la Gare :
lundi au vendredi, 14h à 17h

À GENLIS CE MOIS



En route

POUR LA



Saison Culturelle